

Monsieur le Gouverneur
Mesdames, Messieurs,

Il est de tradition que les centenaires soient entourés de leurs parents et amis pour célébrer en commun le centième anniversaire de leur existence.

Les réalisations humaines bénéficiant de la même attention, je suis heureux de vous accueillir au nom du Conseil d'Administration de la Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France, Société qui vient précisément d'atteindre cet âge respectable.

C'est en effet le 1er juillet 1868, sous le Second Empire, que notre collègue CAYEZ, commis aux livres - comme on disait alors - a donné la première impulsion à cette oeuvre sociale dont l'intérêt n'a cessé de croître parmi tout le personnel, en dépit des avantages matériels obtenus par ailleurs.

Certes, pour en arriver à ce centenaire il a fallu, vous vous en doutez, beaucoup de persévérance à tous les responsables bénévoles qui nous ont précédés, et auxquels je tiens à rendre un solennel hommage ; ils ont bien mérité notre plus vive et plus profonde reconnaissance et notre pensée les associe à l'évènement de ce jour.

Cette persévérance a porté ses fruits puisque nos effectifs, qui ne comprenaient que 50 membres à l'origine, s'élèvent aujourd'hui à plus de 10.000 adhérents représentant plus de 15.000 personnes assurées : belle preuve de vitalité pour une société de prévoyance qui ne pratique que l'assurance en cas de décès !

.../...

J'évoquais tout à l'heure la mémoire du président-fondateur CAYEZ : j'y associerai celle du Gouverneur ROULAND qui, dès l'origine, a encouragé et soutenu matériellement notre action par le versement d'une subvention bénévole déjà fort précieuse. Depuis, quels que soient les hommes, quels que soient les régimes, je n'ai trouvé en parcourant les comptes rendus annuels que la plus complète communauté de vues entre le Gouvernement de la Banque et nos responsables ; la réunion d'aujourd'hui procède du même esprit et nous vous savons gré, Monsieur le Gouverneur, d'avoir bien voulu ouvrir les portes de la magnifique Galerie Dorée à ceux qui ont pour tâche de poursuivre l'oeuvre entreprise il y a cent ans. Nous voyons dans ce geste le témoignage de votre fidèle attachement aux oeuvres sociales de la Banque en général et à la Mutualité en particulier.

La Mutualité, comme chacun le sait, existe depuis les temps les plus anciens. Les agents de la Banque ont, depuis la création de l'Institut d'Emission, constitué de nombreuses sociétés de secours mutuels. La plupart de ces sociétés, qui répondaient à des nécessités du moment, ont disparu lorsqu'une loi ou des décisions réglementaires de la Banque sont venues en prendre le relais. D'autres, comme la Caisse Mutuelle d'Entraide de Chamalières ou la Société Mutualiste des Agents dite des Habits Bleus, ont fusionné avec la Société de Prévoyance en raison de l'identité de leur objet, dans un but de concentration.

C'est parce qu'elle trouve ses racines dans les sentiments humains les plus nobles (solidarité, désintéressement, dévouement, altruisme etc...) que la Mutualité recueille tout naturellement l'adhésion du plus grand nombre. Mais les sentiments élevés ne suffisent pas toujours à perpétuer les réalisations qu'ils ont suscitées, et le monde contemporain semble bien être hostile à la Mutualité si l'on en juge par les attaques dont elle est l'objet. L'Etat entend de plus en plus assumer lui-même les services précédemment rendus par des

Sociétés mutuelles : ses réalisations, pour coûteuses qu'elles soient à la masse anonyme des citoyens, procurent sans doute des avantages importants, mais il leur manque une âme, celle que chaque mutualiste apporte par sa participation librement consentie à l'oeuvre commune.

Dans ce monde hostile, la Mutualité pourtant demeure, gardant sa place et défendant la personnalité de l'Homme. Elle garde sa place, parce que parmi les risques auxquels l'homme est exposé, un bon nombre ne sont pas couverts par la Sécurité Sociale ou ne le sont que très incomplètement. C'est ainsi que, dans le domaine qui nous concerne, la Sécurité Sociale laisse aux familles le soin d'assumer les lourdes dépenses inhérentes au décès. A la Banque de France, c'est précisément la Société de Prévoyance Mutualiste qui permet à ses adhérents de se prémunir contre ce risque, les prestations de la Caisse de Prévoyance Maladie prenant fin avec les frais de dernière maladie.

Certes la Banque verse une allocation au décès d'un agent, mais cette allocation n'a pas pour objectif de couvrir les dépenses immédiates : elle vise surtout à atténuer les conséquences de la suppression brutale du revenu essentiel de la famille. Le but de l'assurance-groupe est identique, mais le capital assuré n'est versé que si le décès survient avant l'âge de 65 ans. Les prestations de la Société de Prévoyance Mutualiste, au contraire, sont dues sans aucune limitation d'âge : elles seules procurent donc aux familles cette tranquillité d'esprit qu'est la certitude de pouvoir faire face à tout moment aux frais d'obsèques.

La Mutualité défend également la personnalité de l'Homme : tandis que les cotisations de Sécurité Sociale ont un caractère obligatoire, l'affiliation à une caisse mutualiste au contraire est libre, et cette liberté d'adhésion est un principe doctrinal de la Mutualité qui se rattache à la notion de responsabilité. Toute protection obligatoire d'un risque enlève à l'homme le sens de sa responsabilité collective et

l'entraîne peu à peu vers l'individualisme.

Par ailleurs, l'assuré social se résigne à n'être qu'un simple numéro d'immatriculation auquel les prestations sont accordées avec une précision et une froideur toutes mathématiques, alors que les sociétés mutualistes de base, constituées au sein de groupes professionnels ou dans le cadre d'une ville, connaissent leurs adhérents et leur apportent, en plus des prestations, la chaleur des contacts humains, voire des secours exceptionnels dans les cas douloureux souvent cachés par les intéressés, mais que les responsables mutualistes peuvent déceler.

L'académicien Daniel ROPS écrivait peu de temps avant sa mort, dans la préface de l'Histoire de la Mutualité de Romain LAVIELLE : "Dans le prodigieux débat engagé en notre temps entre les forces qui tendent à déshumaniser la société et celles qui tentent de sauver l'homme, c'est le mouvement mutualiste qui a l'honneur de garder les chances de la personne humaine".

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que chaque fois que la Mutualité a été attaquée, mutilée, elle est sortie grandie de l'épreuve parce qu'elle correspond à une nécessité et que, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Eh bien ! notre Société de Prévoyance Mutualiste existe, elle est bien vivante et elle porte allègrement ses cent ans. C'est la fierté de ses administrateurs en exercice que de posséder au même degré que leurs anciens la foi dans l'idéal mutualiste et d'avoir conscience, par delà la simple gestion d'une oeuvre de prévoyance, de participer à la défense des libertés humaines.

Le centenaire que nous célébrons aujourd'hui atteste le succès de notre entreprise : il nous appartient d'en prolonger la durée et l'efficacité, pour toujours et mieux servir les intérêts du personnel.

.../...

Afin de perpétuer le souvenir de ce centenaire, auquel le Gouvernement de la Banque est également très attaché, vous avez eu, Monsieur le Gouverneur, la délicate attention de faire frapper une médaille commémorative en l'honneur de nos responsables et des Chefs Principaux de la Banque. Soyez-en vivement remercié au nom de tous et permettez-moi de vous remettre celle qui vous est destinée, et de remettre également la leur à Messieurs les Sous-Gouverneurs.

18 décembre 1968

Discours de M. PETITFOUR Jacques, Président de la Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France, à l'occasion des 100 ans de la Mutuelle